



Page 1 :

- l'éditorial
- travaux sur le réseau d'eau

Page 2 :

- conseil municipal
- la vie locale

Page 3 :

- finances et travaux

Page 4 :

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda des animations

L'EDITO DU MAIRE

Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes remerciements pour la patience dont vous avez fait preuve ces derniers mois, durant les travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable dans les rues du centre du village. En effet la suppression des canalisations et branchements en plomb a constitué un chantier complexe, où les imprévus et un hiver particulièrement rigoureux ont ajouté aux difficultés. La circulation et le stationnement des véhicules comme le cheminement des piétons en ont été perturbés et, sans doute, certains jours, quelques-uns d'entre vous ont été gênés, sinon exaspérés.

En plus des travaux proprement dits de rénovation des canalisations, nous avons pu améliorer l'accessibilité aux compteurs d'eau qui ont été déplacés sur les trottoirs ou en façades. Nous avons aussi saisi l'occasion de remplacer la conduite principale de la rue Victor-Hugo et nous avons créé un nouveau réseau pluvial au bas de la rue du Treil.

Que toutes les équipes de la société SADE, de VEOLIA ainsi que les responsables de chantier du cabinet d'études CETUR soient remerciés pour la gestion délicate de ce chantier et la qualité des travaux effectués.

Ce bulletin fait par ailleurs la part belle au budget voté en mars et aux investissements programmés. Au bout de dix années de gestion rigoureuse, d'efforts consentis par les contribuables et d'une période de désendettement arrivée à son terme, nous pouvons envisager un développement de notre commune en lien avec une situation financière saine. Ceci n'est pas négligeable au moment où la réforme de la fiscalité va entrer en vigueur en 2011, sans que nous connaissions encore les répercussions exactes qu'elle aura sur les ressources futures des collectivités locales.

Enfin, je voudrais m'adresser plus particulièrement aux parents dont les enfants, très jeunes parfois, restent seuls dans la rue à des heures tardives, au péril de leur propre sécurité et au risque de troubler la tranquillité publique : qu'ils fassent preuve de responsabilité et exercent tout simplement leur autorité parentale.

Il me reste à vous souhaiter, en ces premiers jours de juin, une belle période estivale et à vous inviter, plus particulièrement, à participer, nombreux, à la fête locale du 15 août qui est l'un des moments forts des festivités de notre village.

Le Maire,
Alain ROUQUET

A LA UNE : LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sept mois de travaux (ils ont débuté en octobre 2009 et se sont terminés en mai 2010) : 185 branchements remplacés, 461 mètres de conduites renouvelées et 282 732,61 € TTC de dépenses pour cet important chantier. Maintenant que toutes les tranchées ont été rebouchées, la chaussée restaurée

et les rues rendues à leur destination première, personne plus ne doute que «sous terre» aussi les investissements, même s'ils ne se voient pas, comptent et participent à la qualité de vie des habitants. D'autant plus quand il s'agit d'un bien aussi précieux que l'eau potable !



CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 22 février 2010

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009 de la Commune : les résultats définitifs cumulés des deux sections, compte tenu des restes à réaliser, font apparaître un excédent de 178 250,88 €.
- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2009 du service Eau et Assainissement : les résultats définitifs cumulés des deux sections, compte tenu des restes à réaliser, font apparaître un excédent de 84 999,22 €.
- Plan d'épandage des boues : une demande de subvention est présentée auprès du Conseil Général de l'Aude et de l'Agence de l'eau pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration par recyclage des boues en agriculture, le montant du devis présenté par la société AUDASEA s'élevant à la somme de 4 664,50 €.
- Renouvellement de la convention ATESAT : sont retenues la mission de base et les missions complémentaires de la convention Aide technique pour les travaux de voirie, pour un montant forfaitaire annuel de 489,46 €.
- Avis sur le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) du Fresquel : le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PPRI du Fresquel.
- Intempéries - paiement des heures supplémentaires au personnel affecté à la voirie : sont accordées des indemnités horaires supplémentaires au personnel des services techniques en fonction des heures effectuées.
- Personnel communal : le régime indemnitaire du personnel communal (indemnités d'administration et de technicité et indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) est revalorisé à compter du 1^{er} avril 2010.
- Maintien du service chirurgie avec hospitalisation à

l'Hôpital de Castelnaudary : le conseil municipal vote la motion s'opposant à la fermeture du service de chirurgie avec hospitalisation de l'Hôpital de Castelnaudary.

Séance du 12 avril 2010

- Vote du taux des taxes directes locales : le conseil municipal fixe les taux ainsi qu'il suit, taxe d'habitation à 12,98 %, foncier bâti à 28,10 %, foncier non bâti à 108,43 % et taxe professionnelle à 20,73 %.
- Attribution des subventions : le montant des subventions aux associations locales est reconduit à l'identique.
- Adoption du budget 2010 de la Commune : le budget est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 017 600,88 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 999 225,81 €.
- Adoption du budget 2010 du service Eau et Assainissement : le budget est équilibré en recettes et dépenses d'exploitation à la somme de 126 198,57 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 517 749 €.
- Révision du taux de la taxe locale d'équipement (T.L.E.) : à compter du 1^{er} juin 2010, le taux de la T.L.E sur l'ensemble du territoire de la commune est porté à 5%.
- Révision du montant de la participation au raccordement à l'égout : à compter du 1^{er} juin 2010 le montant de la participation est fixé à 2 500 €.
- Adhésion à la Société d'Économie Mixte (S.E.M.) funéraire du Lauragais : le conseil donne son accord de principe pour l'adhésion de la commune, la valeur faciale de l'action étant de 50 € par tranche de 1 000 habitants.
- Salle des jeunes, remboursement des dégradations : le conseil demande à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes d'un montant de 90 € en dédommagement des dégradations commises sur cet équipement public.

LA VIE LOCALE

Services à la population mis en place dans le cadre des actions Entraide et Solidarité

•Accès Internet

- à disposition des administrés adultes, en mairie, deux matinées par semaine, le mardi et le vendredi de 9h à 12h.
- limité aux contacts avec les administrations (Caf, URSSAF, Trésor public, etc.) ou à la recherche d'emploi (Pôle emploi).
- avec obligation d'indiquer à l'accueil son nom, son adresse et l'objet de la recherche.

•Service de transport

- à disposition des villepintois(es) vers le marché de Bram les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois.
- horaires de départ : 9h30 devant la Mairie et de retour : 11h45 square Simon à Bram.
- avec inscription en mairie, sur place ou par téléphone, au plus tard le mardi à 12h.
- tarif aller-retour : 3 € ; paiement sur facturation tous les trimestres après service rendu.

•Aide dans les démarches administratives

- à disposition des administrés pour rédaction de courrier, orientation vers les organismes concernés, appui et conseil dans les démarches.
- intervenants : Marie-France CONSUEGRA, Gilbert PEYRE, Guy PEYTAUVY et Jackie PINEL.
- sur inscription en mairie en précisant l'objet de la demande et, éventuellement, l'interlocuteur souhaité.

Panneaux d'informations à disposition de tous

Quatre panneaux d'informations vont prochainement être implantés : place Carnot à l'angle de la rue Barbacane, boulevard Gambetta vis-à-vis de l'entrée du parc municipal, route départementale 6113 devant la pharmacie et rue Léon-Blum proche du foyer des associations. Ces panneaux sont destinés à présenter les informations municipales et les manifestations organisées par les associations locales ; une partie sera également réservée aux administrés qui souhaiteraient publier une annonce (emploi, achat, vente, covoiturage, autre) ; il est à préciser que la commune conservera un droit de regard sur les annonces proposées. L'affichage sera effectué par les soins des services municipaux tous les lundis matin : les documents sont par conséquent à faire parvenir en mairie avant le vendredi 17h30 dernier délai.

Présence Verte, téléassistance aux personnes âgées

Pour favoriser le maintien à domicile, une convention entre la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais et l'association «Présence Verte Grand Sud» a été passée en décembre 2007 : les personnes intéressées doivent s'adresser à Nathalie BOURREL, infirmière coordinatrice du SPASAD au 04 68 24 91 07 ou bien nathalie.bourrel@piege-lauragais.fr. Une prise en charge de l'installation pour moitié de son coût est assurée par la Communauté de Commune.

FINANCES ET TRAVAUX

Elaboré dans un contexte économique difficile, le budget de la commune garde pourtant le cap : des dépenses de gestion maîtrisées, une très faible augmentation de la fiscalité et un niveau d'investissement élevé. En définitive un budget rigoureux qui, au terme d'une longue période consacrée au désendettement et à la réalisation de travaux «en retard», est porteur d'ambitions pour la commune et la qualité de vie de ses habitants.

Une variation de la fiscalité modérée dans un contexte difficile

Dans une période délicate pour les collectivités, la commune voit ses marges budgétaires contraintes par :

- des recettes moindres à cause de la crise immobilière : les droits de mutation, ressource liée à l'évolution des prix et du nombre de transactions immobilières, sont à la baisse.
- la diminution des dotations versées par l'Etat : de 344 000 € en 2006, elles passent à 314 000 € en 2010.
- les aides financières de plus en plus restreintes et difficiles à obtenir de l'Etat et de nos partenaires institutionnels (Conseil Général, Conseil Régional).

Pourtant, dans un souci d'équité sociale, la municipalité n'a pas souhaité faire supporter aux villepintois les conséquences de ces «manques à gagner». Les équilibres budgétaires ont donc été construits en limitant la progression de la fiscalité.

En 2008, le conseil municipal avait érigé en principe que les taux des taxes directes locales évolueraient au maximum du montant de l'inflation. Ceci pour éviter d'avoir à augmenter les taux de façon importante, comme ce fut le cas en 2002, pour rattraper les erreurs du passé. De plus, en raison des limites imposées par le SCOT Lauragais et par les services de l'Etat en matière de développement urbain, il ne faut pas espérer une forte augmentation de la matière imposable provenant des constructions nouvelles ou, suite à la suppression de la taxe professionnelle, des recettes générées par l'implantation de nouveaux commerces ou entreprises.

Aussi en 2010 les taux d'imposition n'augmenteront que de 1,3 %, ce qui, compte tenu de l'augmentation forfaitaire des bases (1,2 %) résultant de la loi des finances 2010 votée par le Parlement, aura pour effet de limiter la hausse des impôts locaux communaux à 2,5 %. Nous avons simplement essayé de raisonner avec rigueur et pragmatisme.

Une gestion rigoureuse permettant une capacité d'investissement plus importante

Les dépenses de fonctionnement sont contenues sans pour autant diminuer les services rendus à la population. Cet objectif est toujours difficile à atteindre, compte tenu de la hausse quasi mécanique des prix et il nous impose de rechercher des économies partout où elles sont possibles. Chaque euro dépensé doit être un euro utile. Cette constante dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à une politique de désendettement volontariste, permet de dégager une capacité d'autofinancement intéressante pour une collectivité qui n'a pas la chance de bénéficier de ressources exceptionnelles.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DEPUIS 2002

AUTOFINANCEMENT	2002	2003	2004	2005
Résultat de l'exercice	101 746,01	141 544,17	155 151,25	136 711,69
Résultat antérieur	32 121,24	3 003,13	60 462,62	45 598,18
Résultat cumulé	133 867,25	144 547,30	215 613,87	182 309,87
AUTOFINANCEMENT	2006	2007	2008	2009
Résultat de l'exercice	195 330,61	165 261,82	140 179,85	133 624,67
Résultat antérieur	75 239,92	122 146,39	94 849,17	121 501,88
Résultat cumulé	270 570,53	287 408,21	235 029,02	255 126,55

La commune peut ainsi continuer à assurer un bon niveau d'équipement que les villepintois sont en droit d'attendre, mais

aussi l'entretien durable de son patrimoine, sans oublier bien sûr tous les aménagements et travaux de proximité qui améliorent la vie quotidienne.

Derrière les chiffres, les projets

- Divers équipements : achat de 4 panneaux d'information (3 786 €), embellissement et illuminations de Noël (11 068 €), achat de petit équipement (1 750 €) et d'un appareil de traçage au sol (3 500 €).
- Plan de circulation (10 000 €) : mise en place d'un plan de circulation et de stationnement pour remédier à l'anarchie qui règne dans ce domaine et au «je m'en foutisme» quasi général.
- Réseau pluvial (26 100 €) : création d'un réseau d'écoulement des eaux de pluies, route de Saint-Papoul et rue Victor-Hugo ; ces travaux sont aujourd'hui terminés.
- Eclairage public (150 000 €) : une première tranche, ou plus exactement une deuxième puisque l'éclairage public en bordure de la RD 6113 est déjà réalisé, est prévue en fin d'année. Cette tranche s'inscrit dans un projet global qui devrait s'échelonner sur trois années en fonction des possibilités financières.
- Façade mairie (25 000 €) : réfection de la façade et de l'entrée de la mairie, qui ont bien besoin d'un rafraîchissement.
- Chemin de Montillac (340 000 €) : inscription d'une première tranche sur un projet global qui devrait atteindre 900 000 € ; il s'agit du tronçon allant de la rue des Pyrénées au Fort Rouger.
- Espace socioculturel (50 000 €) : pour l'étude d'un projet architectural destiné à recevoir la bibliothèque et une salle d'évolution.
- Espace propreté (55 000 €) : prévu en bordure de la rue de l'Egalité cet espace «organisé» permettra le stockage des déchets, la création de parking et la mise en sécurité du carrefour avec le chemin des Amandiers.
- Réseau électrique chemin du stade (22 000 €) : ces travaux déjà réalisés sont destinés à renforcer le réseau électrique dans le secteur du stade municipal.
- Eclairage du stade (20 500 €) : il s'agit de remettre aux normes l'éclairage du stade municipal pour plus d'efficacité et d'économies en consommation d'énergie.
- Chemin des Gravettes (41 000 €) : réfection de la partie haute de ce chemin jusqu'à la rue du Cers.

Ces projets auxquels s'ajouteront quelques reports de l'année 2009 s'élèveront à la somme de 938 033 € et seront financés par les ressources propres (212 400 €), des subventions à hauteur de 157 400 €, le remboursement de la TVA (61 000 €) et un emprunt de 457 700 €.

Cet appel à l'emprunt, que nous avons voulu limiter au maximum, n'obèrera pas notre capacité de remboursement de l'annuité, témoin le tableau de l'état de la dette de 2006 à 2014 qui intègre l'annuité correspondant aux emprunts nécessaires à l'équilibre du budget en 2010.

EVOLUTION DETTE 2006 - 2014

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL
2006	74 581,62	17 777,00	56 804,62
2007	74 581,62	18 579,46	56 002,16
2008	75 812,67	17 409,71	58 402,96
2009	71 588,24	21 491,45	50 096,79
2010	61 400,03	16 859,31	44 540,72
2011	77 155,06	31 481,90	45 676,16
2012	66 203,85	31 018,84	35 185,01
2013	66 203,86	29 678,16	36 525,70
2014	58 370,86	28 284,93	30 085,93

Il n'est pas inutile de préciser qu'aux investissements du budget principal s'ajoutera, sur le budget de l'eau et de l'assainissement, notre participation à la partie de la canalisation commune avec Lasbordes et reliant le réservoir intercommunal au réseau communal pour un montant de 56 000 €.

INFOS PRATIQUES

Opération brioches 2010

L'opération Brioches des Hirondelles 2010 s'est déroulée dans notre commune de 22 au 28 mars ; les fonds collectés se sont élevés à 2 004 € pour 298 brioches achetées ; merci à toutes les bénévoles qui se sont dévouées pour la vente et merci aux villepintois qui ont répondu présent à l'occasion de cet appel à la générosité publique.

Site Internet

Le site Internet de la commune a été complété par trois nouvelles pages sous la rubrique «Services municipaux», avec notamment une page présentant les démarches administratives relatives à l'état civil, aux documents d'identité, aux élections, à l'urbanisme.

Plan canicule

La loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées fait obligation au maire de tenir un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas d'épisode caniculaire.

Dans le cadre de la préparation du plan canicule 2010, **il est demandé aux personnes âgées et handicapées qui le souhaitent de s'inscrire en mairie avant fin juin.**

Ordures ménagères – rappel

La collecte des ordures ménagères (sacs noirs) est effectuée le mardi matin et le vendredi matin à partir de 5 heures ; les sacs doivent être sortis la veille au soir, **au plus tôt**. Le ramassage des caissettes jaunes a lieu le jeudi matin ; les caissettes doivent être sorties la veille au soir **au plus tôt**.

Les fermentescibles sont à déposer à tout moment dans les conteneurs prévus à cet effet. Les encombrants sont ramassés tous les premiers mercredis ouvrables du mois. Les déchets vert en petite quantité sont ramassés tous les vendredis matins.

Trois déchetteries sont à votre disposition : à Bram, à Saint-Papoul et à Castelnaudary.

Ouverture commerce

Le magasin à l'enseigne UTILE est ouvert depuis le 19 mai, route départementale 6113, avec la station essence : alimentation et produits frais.

Conférence gratuite

Destinée aux seniors sur le thème : le comportement alimentaire, elle aura lieu à Bram le mardi 15 juin de 14h30 à 17h00.

MEMO UTILE

Mairie :

Place Carnot - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : mairie@villepinte11.org - Site : www.villepinte11.fr

La Poste :

22, RD 6113 - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

le lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00

le samedi de 8h30 à 11h30

Lévéé du courrier à 15h du lundi au vendredi inclus.

Tél. 04 68 94 27 41

JUIN 2010

dimanche 27

17h00 - Salle des fêtes

FÊTE DE LA MUSIQUE, CONCERT DE L'HARMONIE « L'AVANT-GARDE »

AOÛT 2010 FÊTE LOCALE

organisé par le Comité des Fêtes

jeudi 12

22h00 - Place Carnot

BAL AVEC L'ORCHESTRE DANCE MUSIC

vendredi 13

15h00 - Parc municipal

CONCOURS LOCAL DE PÉTANQUE

en triplètes mixtes formées

22h00 - Place Carnot

BAL AVEC BEST MUSIC

samedi 14

8h00 à 11h00 - Sur les berges du Canal du Midi

CONCOURS LOCAL DE PÊCHE

15h00 - Parc Municipal

CONCOURS OFFICIEL DE PÉTANQUE

en doublettes, (150 € + Frais de Participation)

15h00 - Salle des fêtes

BAL AVEC PYRÉNÉES MUSETTE

20h00 - Salle des fêtes

REPAS VILLAGEOIS

22h00 - Place Carnot

BAL AVEC L'ORCHESTRE OCEANIS

dimanche 15

10h00 à 18h00 - Dans les rues du village

BROCANTE - VIDE GRENIER

organisé par l'association Motocycliste villepintoise

15h00 - Salle des Fêtes

THÉ DANSANT AVEC L'ORCHESTRE

SYMPA MUSETTE

ouvert à tous

22h00 - Place Carnot

BAL AVEC MEGAMIX

SEPTEMBRE 2010

les vendredis 3, 10, 17 et 24

21h00 - Parc municipal

PÉTANQUE AVEC COUPES DU CLUB

triplètes, doublettes, tête à tête et mixte

organisés par le Club Pétanque